

**M. l'Orateur suppléant:** Je propose d'en discuter peut-être avec monsieur l'Orateur, après quoi nous écouterons les divers points de vue sur la question de procédure.

**M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, le plaisir que j'éprouve à participer à ce débat doit être comparable à ce qu'éprouve un médecin qui a bien diagnostiqué un cancer. A la différence du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), je ne limite pas essentiellement mes interventions à des questions qui d'après moi touchent aux prérogatives de notre institution. Cependant, c'est essentiellement la raison pour laquelle je prends aujourd'hui la parole.

Je ne vais pas traiter d'affronts imaginaires au Parlement ni d'empiétements chimériques sur ses prérogatives. Au contraire, je parlerai de l'abandon flagrant de ses responsabilités, du manquement presque total à ses devoirs, par un groupe dont le rôle est essentiel au fonctionnement du Parlement, l'opposition officielle.

Les historiens ou politicologues qui, dans une vingtaine d'années, se pencheront sur les hasards des 4, 10 et 17 février 1970 et sur celui d'aujourd'hui, pourront s'estimer chanceux d'avoir découvert dans le débat sur la deuxième lecture du bill C-152, un exemple condensé de la façon dont une institution canadienne naguère noble, le caucus national du parti progressiste conservateur, a gâché les choses une fois de plus, hâtant ainsi sa propre fin en tant qu'entité positive sur la scène politique de notre pays.

Je veux être juste et rendre à César ce qui appartient à César. Certains députés de l'opposition officielle de l'Alberta qui ont participé au débat, en particulier ceux de Pembina (M. Bigg), de Red Deer (M. Thompson) et de Crowfoot (M. Horner), sans oublier non plus le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ont montré qu'ils comprenaient les problèmes très réels des habitants de nos principaux parcs nationaux. J'aurais bien du mal à réfuter la plupart de leurs arguments à propos du traitement réservé aux résidents des parcs de Banff et de Jasper, bien que je doive contester la similitude de ces cas avec celui du parc de Waterton, étant donné que ses résidents permanents sont simplement trop peu nombreux pour le doter de services municipaux viables.

J'aurais peine, je l'avoue, à contester la valeur des arguments avancés par mon collègue le député de Rocky Mountain (M. Sulatycky). Son énergie, son enthousiasme et, si je

puis dire, son mépris évident à l'égard des susceptibilités des membres du cabinet lorsqu'il s'agit de défendre les droits de ses électeurs, donnent aux résidents de ces parcs tout lieu d'espérer bientôt un traitement plus équitable.

Le député d'Edmonton-Ouest a fait remarquer que lorsque le comité a visité les parcs aucun des ministériels qui en faisaient partie n'en avait la moindre idée. C'est une lacune à laquelle les électeurs de l'Alberta ont depuis remédié, surtout ceux de la circonscription de Rocky Mountain où ces parcs sont situés.

**M. Nesbitt:** Par une marge de 30 p. 100.

**M. Mahoney:** J'y reviendrai plus tard.

On dit souvent que le crédit dont jouit le Canada auprès des pays émergents est dû en grande partie au fait que nous n'avons jamais été une nation colonialiste et que nous n'avons aucune prétention coloniale quand bien même notre seule raison de n'en point avoir serait que nous ne sommes pas assez puissants pour en entretenir. Dire que nous n'avons jamais été une nation colonialiste ne veut pas dire que nous n'ayons aucun passé colonial. Nous en avons un, mais nous étions du mauvais côté de la barrière, aussi le concept même du colonialisme répugne autant à la majorité des Canadiens qu'à la plupart des Africains et des Asiatiques. C'est un concept qui répugne particulièrement aux Canadiens qui en subissent encore les méfaits. Ils ne sont peut-être qu'une simple poignée dans l'ensemble, mais chacun d'eux est en droit de se targuer de la citoyenneté canadienne à part entière, comme vous et moi. C'est également un concept qui répugne particulièrement aux Canadiens—et ici il y en a plus qu'une simple poignée par rapport à l'ensemble—dont les activités les mettent en contact plus ou moins régulier avec les colonialistes.

Banff et Jasper, collectivités de quelque 3,500 et 2,800 habitants respectivement, sont essentiellement menées comme des colonies, les décisions vitales sur les aspects élémentaires d'un gouvernement municipal des plus primitifs étant prises à Ottawa, ou parfois au bureau régional du ministère du Nord canadien, à Calgary, par des fonctionnaires nommés à Ottawa, voire même sur place par les fonctionnaires du même ministère, nommés toutefois par Ottawa. Où que les décisions soient prises, une chose est sûre: les habitants n'ont aucune assurance qu'on a tenu compte de leurs aspirations et intérêts légitimes. Faute de cette assurance, on a malheureusement, mais tout naturellement, tendance à croire qu'on n'en a pas tenu compte et que les deux collectivités sont entièrement mani-